

## AVIS AU PUBLIC

### Règlement d'ordre intérieur du personnel de l'administration communale de Junglinster.

Il est porté à la connaissance du public que par sa délibération du 31 janvier 2025 le conseil communal a adopté le règlement d'ordre intérieur modifié du personnel de l'administration communale de Junglinster.

Le texte intégral de la délibération est à la disposition à la mairie de Junglinster où le public pourra en prendre connaissance.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre  
Ben Ries



le secrétaire  
Danièle Waterkeyn

